



## **PREAVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE POSTULAT**

**de Mme Tristan et M. Fournier du 31.03.2023**

**intitulé « Val de Bagnes en marche vers une mobilité durable »**

En séance du 18 avril, le Conseil municipal a pris connaissance du postulat déposé auprès du bureau par Mme Tristan et M. Fournier concernant les transports publics et le développement de la mobilité douce.

Le Conseil a demandé à la commission « Aménagement du territoire et mobilité » de préavisier le dossier pour s'assurer de la faisabilité juridique, financière et opérationnelle des démarches proposées. En amont de l'entrée en matière, le Conseil municipal relève les éléments suivants :

### **Gratuité des transports publics**

La gratuité générale des transports publics faisant l'actualité (voir jurisprudence) dans certaines villes suisses, le service a commandé un avis de droit sur la thématique. Celui-ci a révélé que la mise en place de la gratuité générale semble anticonstitutionnelle. Cependant, d'autres alternatives visant à inciter l'utilisation des transports publics pourraient être étudiées.

### **Mobilité douce**

La Commune continue d'investir chaque année dans le développement d'infrastructures de mobilité douce tel que container ou racks à vélo, bornes électriques, signalétique ou sentiers. Elle investiguera volontiers sur un renforcement de mesures allant dans ce sens.

### **Communication**

La mobilité regroupe plusieurs acteurs qui sont partenaires de la Commune (TMR, Téléverbier, Verbier Tourisme, ALTIS). Il convient de penser globalement la communication et l'information des transports multimodaux pour une bonne compréhension et connaissance des utilisateurs. La Commune peut prendre des mesures complémentaires pour renforcer l'information à ce sujet.

Vu ce qui précède et avec les réserves légales qu'il convient d'apporter à la thématique de la gratuité générale des transports publics, le Conseil municipal préavise favorablement ce postulat et recommande aux membres du Conseil général de l'approuver.

*Approuvé en séance du Conseil municipal du 20 juin 2023*

**Pour le Conseil municipal**

Christophe Maret  
Président

Pierre-Martin Moulin  
Secrétaire général